

2. De ce nombre, combien ont été approuvés dans le cadre du Programme Perspectives-Jeunesse?

3. Quel était le nom de chaque programme ou candidat?

4. Quel était le motif justifiant l'approbation dans chaque cas?

5. En ce qui concerne les programmes ou les candidats objets de la réponse à la partie 3, quels sont ceux qui ont été refusés par a) le Conseil des arts du Canada, b) tout organisme du Secrétariat d'État, c) tout autre organisme fédéral accordant des subventions?

6. En ce qui concerne les programmes ou les candidats objets de la réponse à la partie 5 b), quel a été l'organisme du ministère du Secrétariat d'État qui les a refusés à l'origine?

7. En ce qui concerne les programmes ou les candidats objets de la partie 5c), quel a été l'autre organisme qui les a refusés à l'origine?

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, la réponse à la question est la suivante: 1. Les candidats au programme «Perspectives-Jeunesse» ne sont pas tenus de fournir des renseignements au sujet de demandes de subventions antérieures qui auraient été refusées par la Conseil des Arts, par un organisme du secrétariat d'État ou par tout autre organisme fédéral qui accorde des subventions. Toutefois, selon les exigences du programme «Perspectives-Jeunesse», les candidats sont tenus de mentionner tout appui dont ils disposent pour leur projet à part de la subvention; cet appui peut prendre plusieurs formes, notamment aide financière, outillage et fournitures, locaux, ou services d'experts. Les participants sont formellement tenus de fournir la source de cet appui. Dans les «Notes explicatives» du programme de 1973, les candidats sont encouragés à se procurer, pour une partie des frais liés à leur projet, une source de financement autre que «Perspectives-Jeunesses».

2 à 7. Ne s'applique pas.

LE CONTRAT POUR L'ACHAT DE PAPIER BUVARD

Question n° 2166—**M. Hales:**

1. Au cours de la période du 12 avril 1973 au 11 avril 1974, un contrat KP. 66600-2-W334 a-t-il été accordé à la *Domtar Fine Papers Ltd.*, Montréal (Québec), pour une quantité de papier buvard valant \$13,527?

2. A-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, a) quels sont les noms et adresses de ceux qui en ont présentés et b) l'offre la plus basse a-t-elle été acceptée?

3. Y a-t-il eu des frais supplémentaires en plus du montant susmentionné et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

4. Où les marchandises ont-elles été utilisées et par quel ministère du gouvernement?

5. De quelle façon a-t-on informé les fournisseurs des besoins du gouvernement?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Oui.

2. Non, *Domtar Fine Papers Ltd.*, de Montréal, est le seul fabricant connu de ce type de papier.

3. Non.

4. La demande provenait du ministère des Approvisionnements et Services, pour ses entrepôts, le papier buvard devant être distribué à tous les ministères qui en feraient la demande.

5. Par voie d'appel d'offres officiel restreint au seul fabricant.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LES CRÉDITS AFFECTÉS À IMAGINE PENTICTON

Question n° 2183—**M. Whittaker:**

1. a) Quels ministères affectent des fonds à *Imagine Pentiction* par l'intermédiaire de l'Organisation des ressources humaines de

Questions au Feuilleton

Pentiction, à Pentiction (C.-B.), b) quels crédits ont été alloués jusqu'ici à cette organisation?

2. a) Quels sont les objectifs spécifiques de cette organisation, b) présente-t-elle régulièrement des rapports et, dans l'affirmative, de quelle nature sont ces rapports et à qui sont-ils envoyés?

3. a) Pendant combien de temps touchera-t-elle des subventions, b) partage-t-on ces subventions avec la société dite *Pentiction Human Resources Society* et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en vertu du programme de l'usage non médical des drogues. b) 1971-1972, \$10,000; 1972-1973, \$75,000; 1973-1974, \$40,000, (pour l'année financière).

2. a) Ce programme vise essentiellement à prévenir les problèmes relatifs aux drogues en encourageant le développement des ressources communautaires disponibles. b) Oui, le bureau principal de la direction de l'Usage non médical des drogues à Ottawa reçoit régulièrement des rapports: (i) Rapports régionaux, préparés par l'agent de projets de la Colombie-Britannique, tel qu'exigé; et (ii) Rapport d'activité en fin d'année, préparé par le personnel attaché au projet, et rapport d'évaluation rédigé par l'agent de projets de la Colombie-Britannique.

3. a) Les subventions seront maintenues après le 31 octobre 1973, si l'état du projet le justifie. b) Non.

LES TRAINS DE BANLIEUE À MONTRÉAL

Question n° 2212—**M. Stackhouse:**

1. Quels ont été les profits ou les pertes d'exploitation du CN pour les services ferroviaires de banlieue à Montréal au cours des années 1970, 1971 et 1972?

2. Quelle part de ces déficits éventuels a été payée par a) le CN, b) par le gouvernement?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse des chemins de fer Nationaux du Canada: Le CN a accusé un déficit de 2.1 millions de dollars en 1970, 2.2 millions en 1971 et il prévoit un déficit de 2.4 millions pour 1972. Ces pertes sont attribuables à l'exploitation des services de banlieue du tunnel Mont-Royal et de la rive sud. Le CN n'a jamais reçu de subventions pour compenser ces pertes et a dû les couvrir par les recettes de ses autres services.

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE BRISE-GLACES

Question n° 2228—**M. Forrestall:**

En ce qui concerne le projet de brise-glaces de catégorie R qu'étudie actuellement le gouvernement, a) ces brise-glaces seront-ils dotés de dispositifs de poussée transversale, b) quelle sera la capacité totale de carburant, c) les coques seront-elles renforcées totalement, ou en partie, contre la glace, d) les réservoirs à mazout seront-ils isolés de la tôle de bordé par (i) des ballasts ou (ii) des cloisons et, dans la négative, quelles précautions de construction empêcheront une fuite de pétrole si la coque devait se briser au voisinage des réservoirs à mazout?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. a) Oui. b) 2,075 tonnes. c) Totalement. d) Renforcement intérieur spécial et acier de haute qualité dans la coque.